



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouméa, le 9 octobre 2008
A 10H00

Signature des arrêtés ICPE : Goro Nickel obtient l'autorisation d'exploiter son usine du Grand Sud

Après leur approbation par le comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine de Goro (CICS) le 6 octobre dernier, et par l'assemblée provinciale le 7 octobre dernier, les arrêtés relatifs aux autorisations ICPE de l'usine de traitement de Goro Nickel et de l'aire de stockage des résidus sont signés par le Président de la province sud ce Jeudi 9 octobre 2008.

Ces arrêtés permettent la mise en test de l'ensemble industriel en vue de son démarrage prochain.

Leur signature consacre la prise en compte par Goro Nickel des recommandations des expertises et contre-expertises effectuées entre 2002 et 2008 ainsi que l'allocation de budgets importants en vue de dispositifs de protection de l'environnement et de surveillance.

L'un des aspects novateurs de ces arrêtés est d'impliquer Goro Nickel à la définition d'un plan de conservation de la biodiversité comportant un plan de suivi et un plan d'actions.

«C'est une nouvelle étape capitale vers la mise en service de notre usine au début de l'année 2009» déclare Michel Sylvestre, Directeur Général de Goro Nickel. «Après la signature, le 27 septembre dernier, du Pacte pour un Développement Durable du Grand Sud qui est l'acceptation sociale par les populations locales de notre activité industrielle, l'autorisation d'exploiter nos installations est aujourd'hui la reconnaissance de nos engagements en termes de protection de l'environnement sur le long terme » précise Michel Sylvestre.

Contact Presse Goro Nickel SAS

Florence Vanin
Tél : 23 50 20 / Mob : 76 17 01
Florence.vanin@valeinco.com